

**Présents** : Mesdames VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS Messieurs COLLETTE  
POULAIN BARRUET MESSIO LAURENT PARROT TOFFIN LEHMANN WRZUCHOL

**Secrétaire de séance** : Monsieur LAURENT.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès verbal du 29 juin 2012.
- Approbation des statuts du SITTEUR.
- Autorisation signature du Maire pour travaux de plus de 90 000 €.
- Indemnité de conseil au receveur.
- Validation de l'avis du CTP.

**Informations diverses** :

- Choix des entreprises sur les travaux de voirie.
- Remplacement du personnel technique.

**LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Monsieur le Maire demande si des observations sont faites au dernier compte rendu, Monsieur PARROT demande que soit marqué « Monsieur le Maire » et non « le Maire ».  
Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**APPROBATION DES STATUTS DU SITTEUR :**

Les propositions de statuts ont été distribuées avec la convocation du conseil municipal, néanmoins, Monsieur POULAIN donne des explications sur les réunions de travail qui ont eu lieu.

Monsieur PARROT demande quels sont les avantages des nouveaux statuts, Monsieur POULAIN précise que ça permet de clarifier la situation actuelle du SITTEUR et de mutualiser les charges qui impliquent une répartition plus équitable entre les communes et prend en considération la venue de nouvelles communes (Sacy-le-Petit depuis mai 2012).

Monsieur PARROT demande l'évolution au niveau du transport car il y a de grosses différences entre les différents secteurs, Monsieur POULAIN rappelle que le transport n'est pas pris en charge par le SITTEUR.

**Vote pour les statuts : 12**

## **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE POUR TRAVAUX DE PLUS DE 90 000 € :**

Le 24 octobre 2008 une délibération a été prise par le conseil municipal pour autoriser le Maire à signer les marchés de 90 000 €, sur le procès verbal il n'a pas été indiqué s'il s'agissait de montant H.T ou T.T.C. Il est précisé que les montants de marchés sont exprimés en H.T.

## **INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR :**

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans, les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer sur le versement de l'indemnité de conseil au receveur qui est pour l'année de 463,15 €.

**Vote pour : 12**

## **VALIDATION DE L'AVIS DU CTP :**

Monsieur le Maire rappelle que deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, il demande de valider l'avis positif du CTP.

**Vote pour : 12**

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Choix des entreprises sur les travaux de voirie :

Monsieur MESSIO rappelle les formalités accomplies (appels d'offres, commission)

Il signale que l'entreprise FROISSARD de Moyvillers a été retenue pour les deux marchés.

|                 | Prévu au budget | Résultats appels d'offres                 |
|-----------------|-----------------|---|
| R.D 1017 :      | 92 600          | 78 740                                    |
| Rue du Marais : | 94 150          | 93 608 + 8 500 pour petits travaux divers |

Une réunion d'information aura lieu avec les riverains concernés.

## **REMPLACEMENT DU PERSONNEL TECHNIQUE :**

Monsieur le Maire, fait part des problèmes de santé d'un des adjoints techniques qui est en arrêt maladie, il a été remplacé par un agent recruté par le « réseau coup de main ».

## **RAPPORTS EAUX USEES ET EAUX CLAIRES :**

Un état récapitulatif est distribué et commenté par Monsieur POULAIN

Il est constaté que la consommation d'eau a tendance à baisser, les riverains semblent impliqués dans une moindre consommation. Il est a noté que la qualité de l'eau est très bonne.

La communauté de communes d'Estrées-Saint-Denis a demandé s'il y avait la possibilité de faire un maillage avec les réseaux du syndicat des eaux de Saint-Martin-Longueau.

Une étude sur la capacité de la station de pompage a été effectuée pour la faisabilité du projet.

En ce qui concerne les eaux usées une campagne de curage a été faite en 2011. Monsieur POULAIN rappelle que deux habitations de la commune ne sont pas raccordées sur les 587 abonnés. Le contrat d'entretien des réseaux avec la Lyonnaise a été renouvelé et a pris effet le 1<sup>er</sup> février 2010 pour 12 ans.

Monsieur le Maire rappelle que le tri sélectif étant plus étendu, une distribution de sacs jaunes a provisoirement palier au problème en attendant d'avoir les containers.

Le 28 septembre prochain à 14h30 le nouveau centre de tri de Villers-St-Paul sera inauguré, 3 places sont disponibles.

Monsieur LAURENT signale qu'à la rentrée il y avait 171 enfants dont 75 en maternelle et précise qu'il y a pour cette année une augmentation de .6% des effectifs.

Monsieur BARRUET rend compte de la progression de la fréquentation de la cantine 89 enfants inscrits (35 maternelles et 54 primaires) dont 73 du RPI et 16 de l'extérieur.

Monsieur BARRUET signale que le forum des associations s'est très bien déroulé et qu'il est passé entre 100 et 150 personnes. Il félicite les associations pour leur investissement et signale qu'un barbecue a été pris en commun avec les membres des associations présentes à l'issue de la manifestation.

Monsieur TOFFIN demande si le radar pédagogique fonctionne bien, Monsieur COLLETTE répond qu'il doit y avoir un problème de charge de batterie mais que celui-ci devrait être réglé rapidement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 05